

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 02 Mars 2020

DATE DE LA CONVOCATION

24 février 2020

*Nombre de conseillers en exercice :
35 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 28

Suppléants votants : 1

Pouvoirs : 3

Total votants : 32

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 mars 2020

L'an deux mil vingt

Et le 02 mars à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Jean-Paul TOUCHET (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Jean-Pierre BERANGER (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Alain PREGEANT (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Jean-Paul PRINCE (La-Ferté-Saint-Cyr), Patricia HANNON (Maslives), Gérard CHAUVEAU, Catherine LUCAS (Montlivault), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, Micheline DELOISON, Pierre GUILLONNEAU, Philippe LEGENDRE (Mont-près-Chambord), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Christiane JOURDAIN (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Martine LE MAREC (Saint-Dyé-sur-Loire), Christian LALLERON, Christèle DOLLO, Jacky HERNANDEZ, Patrick STURLESE (Saint-Laurent-Nouan), Robert HUTTEAU (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :

Pierre DETIENNE (Thoury).

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Christophe AFFLARD a donné pouvoir à Hélène PAILLOUX (Bracieux),
Sylvie RIBAIMONT a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson),
Valérie LODI a donné pouvoir à Christèle DOLLO (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Titulaires absents ou excusés :

Agnès BONNIN, François FIORETTO (Saint-Laurent-Nouan), Alain MARCHAND (Thoury), Jean BROCHU (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : -

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Hélène PAILLOUX (Bracieux) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-003-2020

Objet : Institution des permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes du Grand Chambord

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles R.421-26 à R.421-29,

Vu Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

Considérant que le Conseil communautaire peut décider d'instituer le permis de démolir sur son territoire, en application de l'article R.421-27 du Code de l'urbanisme,

Considérant l'intérêt d'instituer le permis de démolir afin de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti, la rénovation du cadre bâti, une préservation du bâti traditionnel pavillonnaire et de maintenir une harmonisation avec les constructions existantes,

Considérant que restent toutefois dispensées de permis de démolir, les démolitions visées à l'article R.421-29 du Code de l'urbanisme,

Monsieur le Président propose :

- d'instituer sur l'ensemble des communes de la Communauté de communes du Grand Chambord couvertes par le PLUi, le permis de démolir en application de l'article R421-27 du code de l'urbanisme ;
- de rappeler que sont dispensées de permis de démolir, les démolitions visées à l'article R.421-29 du Code de l'urbanisme.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'instituer sur l'ensemble des communes de la Communauté de communes du Grand Chambord couvertes par le PLUi, le permis de démolir en application de l'article R421-27 du code de l'urbanisme ;
- **RAPPELLE** que sont dispensées de permis de démolir, les démolitions visées à l'article R.421-29 du Code de l'urbanisme.

Il est rappelé que, dans un délai de deux mois à compter soit de sa transmission en Préfecture, soit de la réalisation des modalités de publicité, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes du Grand Chambord ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans).

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

Le Président :

Gilles CLEMENT

The image shows a blue ink signature of Gilles CLEMENT written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DU GRAND CHAMBORD' around the perimeter and a central emblem. The signature is a cursive script that extends across the stamp.